



Programme d'adaptation de domicile

Le Programme d'adaptation de domicile a pour objectif de permettre à une personne handicapée d'entrer et de sortir de son domicile, d'y accomplir ses activités quotidiennes et ainsi, de favoriser son maintien à domicile. Il s'adresse aux personnes handicapées ayant une déficience permanente. Ce programme soutient financièrement la réalisation de travaux d'adaptation.

Pour être admissible, toute personne handicapée qui est limitée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes à domicile peut bénéficier du programme, à condition qu'elle :

- fournisse un rapport d'un ergothérapeute démontrant que sa déficience est significative et persistante, et que ses incapacités nécessitent que des modifications soient apportées à son domicile;
- ne soit pas admissible à l'aide financière prévue pour l'adaptation de domicile en vertu des régimes d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec ou de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

D'autres conditions peuvent s'appliquer et l'admissibilité de la personne handicapée est déterminée par l'ergothérapeute qui traitera le dossier.

L'aide financière peut atteindre 16 000 \$ par personne admissible. Dans certains cas particuliers déterminés par la Société d'habitation du Québec, une aide additionnelle maximale de 7 000 \$ peut aussi être versée.

Les travaux admissibles sont ceux qui permettent de modifier et d'adapter le domicile de la personne handicapée afin qu'elle puisse y entrer, en sortir et avoir accès de façon autonome aux pièces essentielles à sa vie quotidienne (sa chambre, la salle de bain, la cuisine, la salle à manger et le salon), qui constituent une solution simple, fonctionnelle et à moindre coût qui sont de nature permanente

Pour vous inscrire, procurez-vous le formulaire d'inscription au programme au centre local de services communautaires (CLSC) le plus près de chez vous ou à la Société d'habitation du Québec (SHQ). Une fois le formulaire rempli, faites-le parvenir à la SHQ en joignant les pièces justificatives nécessaires.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Jérémie Aubé, inspecteur accrédité à la MRC de Bellechasse au numéro (418) 883-3347 Poste #685.ⁱ

ⁱ Vous pouvez également consulter le site internet de la SHQ <http://www.habitation.gouv.qc.ca>. S'il y a divergence entre les informations ci-haut et celles de la SHQ, ces dernières ont priorité.